

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

---

SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT - (N° 1240)

Adopté

N° CE66

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Huwart, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Au dernier alinéa, la deuxième occurrence des mots : « du présent article » est supprimée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.